COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 14 FEVRIER 2023

Le Chef d'Etablissement ouvre la séance à 17h15, le 14 février 2023, après avoir constaté que le quorum était atteint (17/18). Monsieur DESPRIESTER est excusé de son absence. Il informe les membres présents, qu'avec leur accord, les débats sont enregistrés, uniquement en vue de la rédaction du compte rendu de ce Conseil.

POINT 1 - Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil d'Etablissement du 24/11/2022

Le Chef d'Etablissement propose de commencer immédiatement le Conseil, malgré le petit retard annoncé du Président de l'Association Marius Latour puisque celui-ci est invité au Conseil d'Etablissement mais n'a pas de voix délibérative. Il rappelle l'ordre du jour qui doit être approuvé par le Conseil. Il précise qu'aucune question diverse ne lui a été adressée mais qu'il a ajouté 3 points, principalement informatifs, dans la rubrique "Questions diverses".

Ordre du jour :

1) Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du 24/11/2022
2) Adoption du projet de calendrier scolaire 2023-2024
3) Présentation du budget 2023
4) Point de situation sur les admissions
5) Point de situation sur les examens régionaux pour l'enseignement supérieur portugais
6) Questions diverses

L'ordre du jour est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE	**17**	**DEFAVORABLE :** 0	**ABSTENTIONS :** 0

Le Chef d'Etablissement propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil d'Etablissement du 24 novembre 2022. Il enregistre aussi une approbation à l'unanimité.

FAVORABLE	**17**	**DEFAVORABLE :** 0	**ABSTENTIONS :** 0

POINT 2 - Adoption du projet de calendrier scolaire 2023-2024

Le Chef d'Etablissement propose de passer au point 2, à savoir l'adoption du calendrier scolaire 2023-2024, qui doit être soumis au vote. Il rappelle que le vote portera sur 2 versions de calendrier avec copies ci-dessous (version V4 ou version V6) et précise que, comme les années passées, le processus d'adoption du calendrier ne s'arrêtera pas au vote du Conseil d'Etablissement puisque le calendrier choisi en Conseil d'Etablissement sera soumis à la validation de l'IEN en résidence à Madrid, Madame FADLI, puis à la validation du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à Lisbonne, Monsieur DEPRIESTER, avant d'être soumis aux services DEOF de l'AEFE pour être validé définitivement.

V4

V6

Il explique que ces 2 calendriers sont issus de débats, entamés il y a déjà un certain temps, avec les représentants des parents d'élèves au Conseil d'Etablissement, puis les représentants des enseignants du 2nd degré, et enfin les enseignants du 1er degré suite au dernier Conseil d'école. Le Chef d'Etablissement informe qu'il a aussi pris l'avis du représentant des personnels non enseignants, même s'il s'excuse d'une rencontre tardive. Il a également rencontré les représentants des élèves.

Il ajoute qu'il est important de connaître les enjeux et les contraintes de l'élaboration de ce calendrier si important tant pour les élèves, que pour les personnels, que pour les parents d'élèves et pour la Direction (examens, formation continue).

Il rappelle que certaines règles de l'AEFE sont dictées pour l'ensemble des établissements du Monde, à savoir :

- 36 semaines de cours
- 4 périodes de vacances entre le 1er septembre et le 30 juin.
- Un nombre minimal d'heures de cours sur l'année.
- Un nombre minimal de jours travaillés sur l'année.
- Une convergence des calendriers au sein d'un même pays mais aussi d'une même zone géographique.

A ce premier cadrage de l'AEFE s'ajoute une note de cadrage de l'IEN en résidence à Madrid, pour la zone ibérique, qui précise :

- que les jours fériés sont inclus dans le total de jours mais doivent en être retirés (soit 177 jours affichés - 6 fériés = 171 jours travaillés donc dans la norme attendue).
- que les calendriers de toute la zone ibérique doivent avoir la meilleure convergence possible pour permettre une bonne organisation des examens mais aussi une bonne coordination de la formation continue sur la zone Europe ibérique, qui se déroule hors vacances scolaires.

(La Directrice Administrative et Financière souligne l'arrivée de Monsieur CABANES, Président de l'Association Marius Latour)

Le Chef d'Etablissement poursuit et informe qu'il lui a été demandé par ses autorités de tutelle d'inclure le week-end de Pâques dans les vacances de printemps afin que les calendriers des établissements de la zone Europe ibérique soient le plus convergents possible.

Il explique que si la version 4 et la version 6 sont identiques jusqu'aux vacances de Noël. Elles divergent déjà sur les vacances de février (1 semaine pour la version 4 et 1 semaine et 2 jours pour la version 6). Ensuite, il reconnait que la version 4, proposition de la Direction qui inclut les fêtes de Pâques, comme demandé par la tutelle, créée un déséquilibre du rythme scolaire. Pour compenser ce déséquilibre du calendrier, l'interruption de février est limitée à une semaine, une interruption de 5 jours est proposée autour du 1er mai, et 1 jour de pont le 31 mai, avant les 2 jours fériés du mois de juin alors que la version 6, compromis des parents du Conseil d'Ecole avec les enseignants du 1er degré, présentée par les représentants des parents des classes primaires, présente 12 jours en février puis seulement 5 jours à Pâques, avant 2 semaines de printemps fin avril à début mai pour un rythme scolaire plus équilibré pour les enfants.

Le Chef d'Etablissement informe qu'une nouvelle version de calendrier lui a encore été remise ce jour par les parents d'élèves mais explique que cette nouvelle version, arrivée trop tard pour être proposée au vote, proposait une 5ème période de vacances pour équilibrer le calendrier. Cette nouvelle proposition n'aurait donc pu être acceptée puisqu'elle ne cadrait pas avec les directives énoncées plus haut.

Il souligne que les 2 calendriers coïncident toutefois sur le nombre total de jours travaillés même s'il existe une petite différence d'heures (dû à un mercredi en plus ou en moins). Il précise aussi qu'une journée de 6 heures, le samedi 25 mai 2024, correspondant à la journée Portes Ouvertes de l'établissement, est décomptée.

Un débat est engagé par une représentante des professeurs du Secondaire, puis une représentante des professeurs du Primaire sur le rythme de travail difficile pour les enfants avec la version V4 (12 semaines de suite en fin d'année) qui ne favorise pas les apprentissages pour les plus jeunes ou le rythme de travail pour les lycéens, notamment pour ceux qui sont en année

d'examens. Les élèves pensent aussi que 12 semaines en fin d'année est difficile. Le Chef d'Etablissement pense que la version V4 permet aux élèves d'avoir une vraie pause à Pâques après les 1ers examens et permet de reprendre un bon rythme, avec quelques pauses, pour les derniers préparatifs pour le Grand Oral et la philosophie.

Une représentante des professeurs du 2nd degré interroge les représentants des parents sur le retour, l'opinion des parents, quant au calendrier V4. Les représentants des parents informent qu'ils n'ont toujours pas de moyen d'interroger toutes les familles, mais savent que l'interruption de 2 semaines à Pâques satisfait les familles qui ont des enfants au LFIP et des enfants dans les établissements portugais. Ils ajoutent que les parents qui travaillent préfèrent aussi avoir les vacances du LFIP calquées sur les vacances portugaises pour pouvoir bénéficier d'activités extra scolaires organisées près de chez eux mais seulement pendant les vacances portugaises.

Le Chef d'Etablissement remercie tout le monde pour le travail de concertation effectué et entend toutes les remarques. Il ajoute qu'il n'y a pas d'aberration ni dans le calendrier V4, ni dans le calendrier V6 et propose donc de passer au vote pour trancher les opinions. Il informe que la version qui obtiendra la majorité des votes sera soumis à l'IEN, en précisant, comme il l'a expliqué précédemment, avec le risque d'avoir à être rediscutée si la proposition est invalidée.

Le calendrier version V4 est soumis au vote.

FAVORABLE : 7	**DEFAVORABLE : 7**	**ABSTENTIONS : 2**

Le calendrier version V6 est soumis au vote. (16 votes exprimés)

FAVORABLE : 7	**DEFAVORABLE : 5**	**ABSTENTIONS : 5**

(17 votes exprimés)

Le Chef d'Etablissement, à l'issue du vote, confirme que c'est donc la version V4 qui sera transmise à l'IEN pour approbation puisque que sa voix est prépondérante pour la version V4.

POINT 3 - Présentation du budget 2023

Le Chef d'Etablissement cède la parole à Madame VANLAUWE, Directrice Administrative et Financière (DAF), pour présenter le budget 2023.

Celle-ci informe que le budget est seulement présenté au Conseil d'Etablissement pour information puisque le vote du budget relève de la compétence du Conseil d'Administration de l'Association Marius Latour et qu'il a déjà été voté à l'unanimité en décembre 2022. Elle souligne que les grandes orientations ont été difficiles à mettre en œuvre dans le contexte inflationniste fort existant.

Elle explique que ce budget doit continuer à accompagner et soutenir l'attractivité du lycée en assurant la stabilisation des effectifs, malgré le contexte, et les investissements pédagogiques en cours, tout en prenant en considération un nécessaire équilibre entre les recettes (essentiellement les frais de scolarité) et les dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses des salaires) du lycée.

Elle poursuit son explication en précisant que ce budget est un budget en année civile et prévoit :

- Une projection d'effectifs à 1.315 élèves en septembre 2023, qui correspond aux effectifs constatés au 1er septembre 2022,
- Une augmentation des frais de scolarité au 01/09/2023 de 6,25 % permettant de financer en partie la construction du nouveau bâtiment pour la maternelle et de faire face aux dépenses de fonctionnement en hausse, en particulier des dépenses d'énergie.

Elle présente et explique un graphique indiquant la répartition des ressources puis explique à l'aide d'un deuxième graphique la répartition des crédits par grand poste de dépenses.

Répartition des ressources du budget 2023 : 9 824 129 €

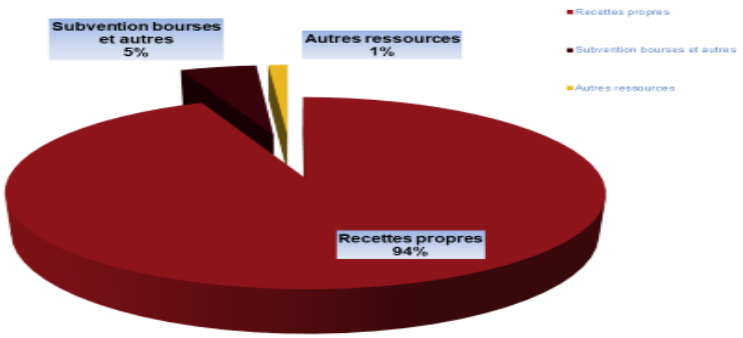

Répartition des crédits par grand poste de dépenses :

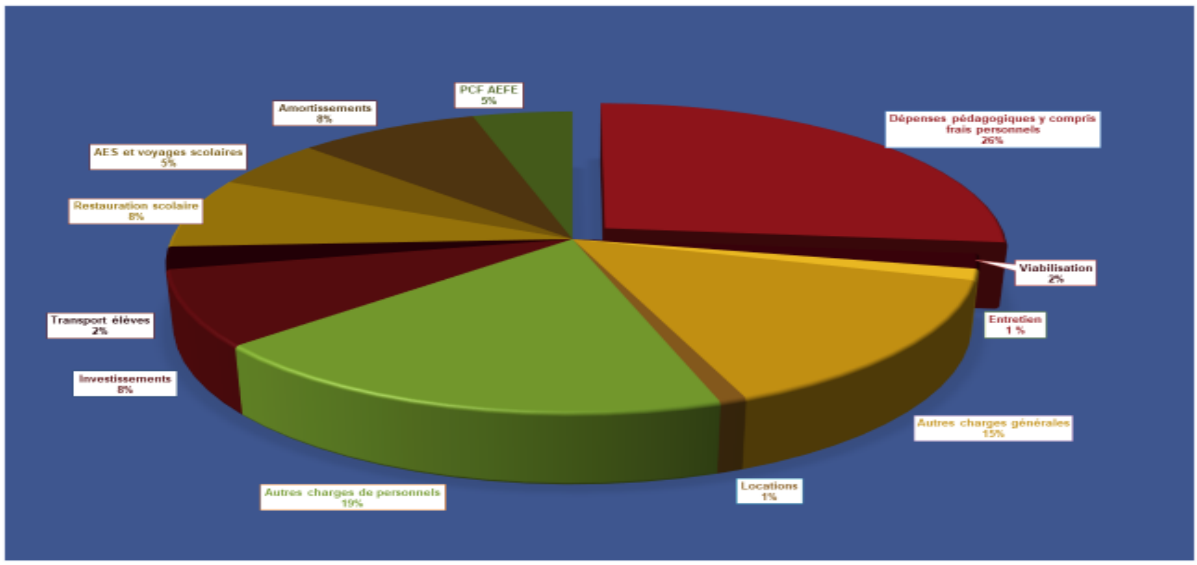

Suite à ses explications, elle se félicite de l'attractivité du LFIP, dès la maternelle, qui augmente les recettes de droits scolarité. Elle précise que la politique de revalorisation salariale se poursuit et augmente donc les dépenses des personnels puis souligne que les dépenses d'investissements, habituellement cantonnées à 2%, passent à 8% avec la construction du nouveau bâtiment pour les maternelles. Pour les autres postes, elle présente un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes et ajoute qu'il ne présente rien de particulier en comparaison aux années antérieures, à part des augmentations suite à la hausse des prix et, à part une diminution du salaire des résidents cette année suite au gel du poste d'anglais à la rentrée 2022.

DEPENSES 2023

	Rappel budget 2021	Rappel budget 2022	Budget 2023	Budget 2023// budget 2022 en %	Observations
SALAIRES LOCAUX	3 687 311,19	3 822 210,00	4 010 000,00	4,91	promotions échelons à ancienneté
RESIDENTS	875 048,90	846 000,00	810 000,00	-4,26	départ et remplacemts inférieurs en valeur / gel poste anglais
EXONÉRATIONS	503 895,00	536 283,00	518 418,00	-3,33	7,71 % des FS / Enfants personnels : 248 405 € / caisse solidarité : 20 000 € / Fratries: 250 013 €
AMORTISSEMENTS	555 500,00	620 000,00	780 000,00	25,81	travaux / mobilier
PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE	383 837,53	402 178,00	430 000,00	6,92	maintien à 6 % sur un effectif de 1 315 élèves et DAI
AUTRES CHARGES	1 103 986,04	1 006 682,00	1 175 711,00	16,79	fluides + 60 ans LFIP
BOURSES AEFE	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	
INTÉRÊTS D'EMPRUNT	184 995,35	178 478,00	200 000,00	12,06	emprunt ANEFE: 168 231 € /emprunt BPI 2019 : 31 769 €
		7 911 831,00	8 424 129,00	6,48	
RESTAURANT SCOLAIRE	685 000,00	720 000,00	750 000,00	4,17	
RAMASSAGE SCOLAIRE	82 000,00	100 000,00	120 000,00	20,00	
AES	200 000,00	200 000,00	230 000,00	15,00	
VOYAGES SCOLAIRES	100 000,00	200 000,00	300 000,00	50,00	
	1 067 000,00	1 220 000,00	1 400 000,00	14,75	
TOTAL	8 861 574,00	9 131 831,00	9 824 129,00	7,58	

RECETTES 2023

	Rappel Budget 2021	Proposition budget 2022	Budget 2023	Budget 2023// budget 2022 en %	Observations
EFFECTIFS	1283	1 276	1 315		
SCOLARITÉS	6 269 640,00	6 279 501,00	6 711 509,00	6,88	augmentation des FS au 01/09/2023 de 6,25 %
INSCRIPTIONS	606 760,00	647 980,00	684 620,00	5,65	DPI: 700 € / DIA: 430 €
CONTRIBUTION SERVICES	303 000,00	340 000,00	378 000,00	11,18	les 55 pour le SG
AUTRES RECETTES	115 174,00	144 350,00	150 000,00	3,91	
BOURSES AEFE	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	
		7 911 831,00	8 424 129,00	6,48	
RESTAURANT SCOLAIRE	685 000,00	720 000,00	750 000,00	4,17	
RAMASSAGE SCOLAIRE	82 000,00	100 000,00	120 000,00	20,00	
AES	200 000,00	200 000,00	230 000,00	15,00	
VOYAGES SCOLAIRES	100 000,00	200 000,00	300 000,00	50,00	
	1 067 000,00	1 220 000,00	1 400 000,00	14,75	
TOTAL	8 861 574,00	9 131 831,00	9 824 129,00	7,58	

Elle conclut son information en rappelant que :

- Le total des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement est estimé à 9 824 129 € (+ 7,58 % par rapport à 2022).
- Les charges d'investissement de 760 000 € représentent la capacité d'autofinancement du lycée, déduction faite de la quote-part de subventions d'investissement attribuées par l'AEFE de 20 000 €, et permettent de financer la construction du nouveau bâtiment des maternelles.
- Le montant du fond de roulement s'élève à 1 189 483,53 € au dernier compte financier 2021 (soit 52 jours de fonctionnement).
- Malgré un contexte inflationniste et incertain, le budget 2023 s'inscrit dans la continuité du budget 2022 : il convient de continuer à bien prendre compte dans les années futures la stabilisation des effectifs et donc des recettes de droits de scolarité.
- L'augmentation des frais de scolarité permet de financer le bâtiment des maternelles en intégralité sur fonds propres et de faire face aux remboursements des emprunts et à l'inflation qui touche l'ensemble des postes de dépenses.
- La maîtrise des coûts de fonctionnement, y compris les coûts salariaux, permettra d'envisager sereinement les futures années budgétaires.

Le Chef d'Etablissement remercie la DAF pour cette présentation et tient à bien repréciser, notamment à destination des élèves, que ce budget est présenté ce soir uniquement pour information puisque seul le Conseil d'Administration, sous la Présidence de Monsieur CABANES, a compétence pour le valider.

POINT 4 : Point de situation sur les admissions

Le Chef d'Etablissement propose à Monsieur LECOT, Directeur des Classes Primaires, et à Monsieur FERNANDES, Proviseur Adjoint, d'informer le Conseil sur la situation des admissions pour la rentrée 2023.

Au primaire

2022-2023				Départs prévus	2023-2024		finalisées EDUKA	EFFECTIFS (théoriques)	nombre de classes prévues	moyenne par classe	Capacité théorique	Places vacantes réelles	autorisés EDUKA	Places vacantes virtuelles
Classes	Effectifs		Maintiens		Niveaux	Effectifs passages								
				30/06/2023	PS	0	74	74	3	24,67	25	1	0	1
PS A	23	71	1	0	MS	70	5	75	3	25,00	25	0	0	0
PS B	24													
PS C	24													
MS A	26	77	0	1	GS	76	1	77	3	25,67	25	-2	0	-2
MS B	25													
MS C	26													
GS A	26	77	0	0	CP	77	13	90	4	22,50	24	6	0	6
GS B	25													
GS C	26													
CP A	23	92	0	1	CE1	91	3	94	4	23,50	25	6	0	6
CP B	23													
CP C	23													
CP D	23													
CE1 A	22	93	0	0	CE2	93	6	99	4	24,75	25	1	0	1
CE1 B	22													
CE1 C	25													
CE1 D	24													
CE2 A	23	98	0	1	CM1	97	2	99	4	24,75	25	1	0	1
CE2 B	25													
CE2 C	25													
CE2 D	25													
CM1 A	22	90	0	1	CM2	89	5	94	4	23,50	25	6	0	6
CM1 B	24													
CM1 C	21													
CM1 D	23													
CM2 A	26	104	0				109	TOTAL 702	29	24,29			0	19
CM2 B	26													
CM2 C	26													
CM2 D	26													
	Primaire	Classe	Moyenne	-4										
	702	29	24,21											

Le Directeur des Classes Primaires présente le tableau de travail qu'il utilise pour suivre la situation des admissions pour la rentrée 2023. Il explique que ce document de travail change tous les jours mais reflète à ce stade la stabilité et l'attractivité pour les classes primaires du LFIP. La colonne de gauche représente les effectifs actuels de 2022-2023 et les colonnes suivantes la projection 2023-2024 en fonction des départs prévus et des arrivées finalisées sous Eduka. Il propose donc de se concentrer sur la dernière colonne du tableau qui indique les uniques places vacantes à cette date pour le primaire pour la rentrée 2023 et qui démontre l'attractivité du LFIP puisque les 9 classes de Maternelle sont déjà complètes à la mi-février.

Le Chef d'Etablissement remercie Monsieur LECOT et explique qu'au vu des effectifs à ce jour, la structure des classes primaires restera la même pour l'année 2023-2024. Il propose à Monsieur FERNANDES de prendre la parole à son tour pour les admissions au Secondaire.

Au secondaire

2022-2023					2021-2022									
Classes	Effectifs		Maintiens	Départs prévus	Niveaux	Effectifs passages	finalisées EDUKA	EFFECTIFS (théoriques)	Nombre de classes prévues	Moyenne par classe	Capacité théorique	Places vacantes réelles	Autorisées EDUKA	Places vacantes virtuelles
CM2 A	26	104	0	2	6EME	102	5	107	4	26,75	27	1	0	1
CM2 B	26													
CM2 C	26													
CM2 D	26													
6EA	25	103	0	0	5EME	103	4	107	4	26,75	27	1	0	1
6EB	27													
6EC	26													
6ED	25													
5EA	26	79	0	0	4EME	79	2	81	3	27,00	27	0	0	0
5EB	27													
5EC	26													
4EA	23	87	0	1	3EME	86	1	87	4	21,75	25	13	0	13
4EB	20													
4EC	23													
4ED	21													
3EA	23	95	0	4	2DE	91	3	94	4	23,50	25	6	0	6
3EB	22													
3EC	25													
3ED	25													
2EA	22	66	0	0	1ERE	66	5	71	3	23,67	25	4	0	4
2EB	23													
2EC	21													
1A	22	89	0	0	T	89	2	91	4	22,75	25	9	0	9
1B	23													
1C	23													
1D	21													
TA	24	95	0	0										
TB	23													
TC	24													
TD	24													
	Secondaire	Classes	Moyenne	Total			22	TOTAL					0	34
	614	25	24,6	7				638	26	24,60				

Le Proviseur Adjoint informe qu'au Collège, bien que la cohorte des CM2 était déjà importante (102 élèves), quelques inscriptions pour la 6ème ont déjà été acceptées afin de satisfaire des cas de fratries dont les parents ont un projet professionnel au Portugal. Les classes de 6ème atteignent un total de 107 élèves donc 26/27 élèves par classe, quand la moyenne par classe habituellement prévue est de 25 élèves. Il précise que des demandes d'inscription pour la classe de 6ème doivent être maintenues en liste d'attente, il ajoute cependant qu'il y a toujours quelques mouvements supplémentaires jusqu'en début d'année scolaire. Pour les 5ème, même situation de 26/27 élèves par classe avec 4 nouveaux élèves qui arrivent. Pour les 4ème, actuellement 81 élèves sur 3 classes créant des classes chargées (27 élèves) et de nouveau élèves souhaitant s'inscrire (5 élèves venant de France), la création d'une 4ème classe de 4ème est à l'étude avec le Conseil d'Administration, création qui permettrait d'absorber ces nouveaux élèves appartenant aussi pour certains à une fratrie. Il ajoute qu'il faudra cependant attendre la fin mars, date de fin des réinscriptions, pour dessiner la structure définitive du collège. Pour les 3ème, 87 élèves prévus actuellement sur 4 classes donc une moyenne de 21/22 élèves par classe.

Pour le Lycée, les 2nde, 94 élèves prévus sur 4 classes donc une moyenne de 23/24 élèves par classe. Il ajoute que si l'an passé quelques élèves avaient quitté l'établissement en fin de 3ème en raison

des incertitudes concernant l'entrée dans l'enseignement supérieur portugais, en principe cette année moins de départ devraient être enregistrés puisqu'une solution a été trouvée avec les autorités portugaises. Pour les 1ères, 71 élèves sur 3 classes (montée des 3 classes de seconde et 5 inscriptions enregistrées), soit 23/24 élèves par classe.

Le Chef d'établissement se réjouit de l'augmentation de ces effectifs en classe de 1ère qui permettra d'alimenter les groupes de spécialités qui étaient moins bien pourvus cette année.

Enfin pour les Terminales, le Proviseur Adjoint indique qu'il n'y a pas de changement significatif, 91 élèves sur 4 classes, soit 22/23 élèves par classe.

Pour résumer la situation des effectifs à ce jour et selon cette projection, les effectifs du Secondaire augmenteraient de 614 à 638 élèves. A ce jour, le nombre total d'élèves au LFIP pour la rentrée 2023 est de 1340 élèves, sachant que ces chiffres vont encore bouger. Il ajoute que ces effectifs sont très positifs pour la dynamique de l'établissement.

Une représentante des parents d'élèves rappelle que les parents sont très sensibles au nombre d'élèves par classe et se réjouit de savoir qu'une classe supplémentaire pourra être créée si nécessaire pour les futurs 4ème car elle sait que c'est un niveau difficile.

Le Chef d'Etablissement confirme que la question des effectifs est très importante aussi pour l'établissement et que cette création permettrait effectivement d'améliorer les conditions de travail mais il rappelle que les enjeux financiers de cette création doivent être étudiés avant décision.

POINT 5 - Point de situation sur les examens régionaux pour l'enseignement supérieur portugais

Le Chef d'Etablissement propose à Monsieur FERNANDES, Proviseur Adjoint, de garder la parole pour communiquer les bonnes nouvelles concernant les examens régionaux pour l'enseignement supérieur portugais, question qui préoccupe de nombreux parents et collègues.

Le Proviseur Adjoint rappelle aux membres du Conseil d'Etablissement que de nombreux échanges ont déjà eu lieu sur ce thème depuis le passage à l'évaluation en contrôle continu des examens de langues vivantes dans les établissements français. Le gouvernement portugais refusait de prendre la note du contrôle continu comme équivalente à un examen pour accéder à l'Université au Portugal. Les établissements français au Portugal ont dû négocier avec les autorités portugaises pour trouver une solution. Il explique qu'après de nombreux échanges, ces dernières ont accepté qu'un examen régional ou local soit organisé, dans les établissements français au Portugal, ou dans les consulats généraux portugais en France pour les élèves résidant en France et souhaitant venir étudier au Portugal. Cette solution, acceptée et validée, va donc désormais permettre aux élèves du LFIP de passer les examens nécessaires à leur inscription à l'Université portugaise de leur choix. Les inscriptions pour ces examens ont déjà été lancées sur les deux établissements français au

Portugal et presque 40 élèves se sont déjà inscrits aux différents examens. Il précise toutefois qu'une nouvelle réunion est prévue avec la DGEST pour finaliser les procédures et documents à valider pour nos élèves au moment de l'entrée à l'université. Il s'agit d'une étape d'organisation pratique importante et qui devra être prête pour début juillet, première date d'admission dans l'enseignement supérieur au Portugal. Il déclare que ce qui est sûr, c'est que désormais tous les élèves qui auront passé les examens nécessaires à leur choix d'orientation, auront tous les documents nécessaires pour leur demande d'admission à l'enseignement supérieur portugais.

Le Chef d'Etablissement tient à remercier Monsieur FERNANDES au nom du Lycée pour cette présentation et pour ce travail de longue haleine, nécessitant de beaucoup d'expertise, et très important pour les parents actuels mais aussi bénéfique pour la pérennité de l'établissement.

Une représentante des parents d'élèves confirme que ce résultat est le fruit d'un excellent travail d'équipe entre la Direction, notamment Monsieur FERNANDES, mais aussi d'un groupe de parents d'élèves très dédiés à ce sujet.

Le Chef d'Etablissement souhaite également élargir les remerciements au Lycée Français Charles Lepierre de Lisbonne qui a aussi beaucoup travaillé sur le sujet ainsi que le Service Culturel de l'Ambassade, et notamment M. DEPRIESTER et son prédécesseur. Il souligne que ce dossier a nécessité de beaucoup d'énergie de tous les acteurs pour le faire avancer.

POINT 6 - Questions diverses

Le Chef d'Etablissement rappelle que, comme évoqué au moment du vote de l'ordre du jour, aucunes questions diverses ne lui ont été transmises. Il souhaite cependant informer le Conseil d'Etablissement de 3 points qui seront d'actualité très prochainement.

Point 1 – Abattage d'arbres et replantation.
Le Chef d'Etablissement informe que les intempéries du mois de janvier ont occasionné la chute d'un arbre qui a endommagé la barrière du bâtiment D. L'arbre tombé a dû être découpé. Cet évènement a encouragé la Direction à demander très rapidement une vérification de l'état des autres arbres dans l'enceinte de l'établissement. Suite à l'expertise des arbres du LFIP, il a été établi que 7 autres pins devraient être coupés rapidement pour éviter tout nouvel accident à l'avenir lors d'une prochaine tempête. Il précise que, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, les arbres seront coupés pendant les vacances de février et qu'un programme de replantation sera mis en œuvre, basé sur une consultation auprès des personnels de l'établissement sur leurs souhaits de nouvelles plantations. La Directrice Administrative et Financière précise que le contrôle des arbres est effectué chaque année.

Point 2 – Nouveau Projet d'Etablissement.
Le Chef d'Etablissement informe que le Projet d'Etablissement 2017-2022 étant arrivé à terme, il est nécessaire de rédiger un nouveau Projet d'Etablissement. Il précise qu'il était en attente d'une

validation des autorités de tutelle pour avancer sur le nouveau projet et qu'une première réunion de concertation aura donc lieu le 15 mars. Tout d'abord, il sera effectué un bilan du Projet d'Etablissement 2017-2022, et ensuite seront élaborés les axes prioritaires pour le prochain Projet d'Etablissement. Il précise que les axes devront toujours être établis en adéquation avec la politique de la zone, celle de l'AEFE et les objectifs du Conseil d'Administration de l'Association Marius Latour. Il informe qu'une communication sera faite auprès des parents et des personnels sur la banalisation de l'après-midi du 15 mars.

Point 3 – Préparatifs du 60ème anniversaire du LFIP.

Le Chef d'Etablissement informe qu'il n'a pas beaucoup de nouvelles à donner sur l'organisation du 60ème anniversaire depuis la dernière réunion du Conseil en novembre mais rappelle ce qui est prévu :

- Vendredi 26 mai - Accueil d'une délégation de personnalités pour l'inauguration du nouveau bâtiment des maternelles à 15h00 (Direction de l'AEFE, Services diplomatiques de Lisbonne, anciens Directeurs, anciens Directeurs primaire et anciens DAF).
- Vendredi 26 mai – en fin d'après-midi – Cocktail pour l'ensemble des personnels du LFIP
- Samedi 27 mai – Portes ouvertes du LFIP de 11h00 à 15h00
- Samedi 27 mai – Pour conclure les festivités, Dîner de Gala au Terminal de Leixões pour les anciens du LFIP, mais aussi les actuels qui le souhaitent.

La Directrice Administrative et Financière précise que les invitations vont bientôt arriver.

Le Chef d'Etablissement demande s'il y a des questions avant de clore cette réunion du Conseil.

Un élève, en représentation du vice-président du CVL, demande pourquoi les dates d'examen des épreuves de spécialité ont lieu la même semaine que le Bac d'EPS. Le Chef d'Etablissement répond que les épreuves de sport n'impactent pas les épreuves de spécialité. Le Proviseur Adjoint ajoute qu'il n'y a pas d'incompatibilité dans l'organisation de ces examens. Il propose aux délégués les élèves de ne pas hésiter à venir rencontrer la Direction pour résoudre ce type de question rapidement.

Une représentante des élèves au Conseil d'Etablissement interroge sur les notes de la Section Euro que les élèves n'arrivent pas à comprendre. Le Chef d'Etablissement l'informe que la Direction a déjà rencontrés les 3 professeurs de la section Euro et que ces derniers vont éclaircir la situation auprès des élèves. Il propose aux élèves de ne pas hésiter à revenir vers la Direction s'ils ont encore des doutes après l'éclaircissement de leurs professeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00. Le Chef d'Etablissement remercie les membres présents et propose de clore ce conseil avec un verre de l'amitié pour ceux qui sont disponibles.